



**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **25 septembre 2025** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillère : Diane Blouin

Conseillers : Jacquelin Goyette
Gilbert Dumas

Absents : Pascale Bonin, Jérémy Martin

Secrétaire d'assemblée : Geneviève Hamelin, directrice-générale et greffière- trésorière

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance

2025-09-178

1.2 Modification de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE MODIFIER l'ordre du jour afin d'ajouter la révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie de la MRC de Portneuf
Adoptée

2025-09-179

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par madame la mairesse sans modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2025-09-180

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2025 tel que déposé sans apporter de modification.

Adoptée

2025-09-181

1.5 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2025

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'août 2025.

Mme Lyne Morneau directrice générale et greffière-trésorière intérimaire étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est de 256 156.37 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2025-09-180 au montant de 256 156.37 \$

Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

2025-09-182

1.6 Autorisation de paiement à la Ferme Catélie pour la réalisation des travaux de débroussaillage en bordures des chemins.

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 10636 pour un montant de 5 479.99\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-09-183

1.7 Autorisation de paiement à Sel Warwick inc. pour l'achat et la livraison d'abat poussière (chlorure de calcium).

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 1-243464 pour un montant de 6 767.76\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-09-184

1.8 Autorisation de paiement à Popmédia (Ascence solutions technologiques inc.) pour la réalisation du nouveau site internet de la Municipalité.

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement des factures numéros 5081 et 5129 pour un montant de 6 783.66\$ incluant les taxes et les intérêts.

Adoptée

2025-09-185

1.9 Autorisation de paiement à Bétonnière La Tuque inc. pour la réfection du réseau d'aqueduc sur la rue des Loisirs.

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture #033475 pour un montant de 29 684.67\$ incluant les taxes qui correspond au 5% de retenue des travaux.

Adoptée

2025-09-186

1.10 Autorisation de paiement à Gestion Celmond inc. (montage de lignes) pour la réparation de la ligne électrique et le remplacement d'un transformateur au poste de pompage du réseau d'aqueduc.

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 4139 pour un montant de 5 539.50\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-09-187

1.11 Nomination de Lyne Morneau à titre de directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer Mme Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière adjointe pour une période indéterminée à compter du 22 septembre 2025 et de la mandater pour signer les chèques et autres documents relatifs au poste. Le temps consacré au travail de directrice générale greffière trésorière adjointe sera réénuméré au même taux que l'intérim ;

Adoptée

1.12 Période de questions

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-09-188

2.1 Révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf exige le maintien d'entente d'entraide de façon à assurer une force de frappe optimale ;

CONSIDÉRANT QU'une révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf, était devenue nécessaire afin de clarifier certains articles et de revoir la grille tarifaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie de la MRC soumettra un projet modèle d'entente d'entraide de protection contre les incendies aux municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU’ à la suite des commentaires reçus de municipalités locales, le comité de sécurité incendie de la MRC recommande de résilier l’entente actuelle d’entraide mutuelle ;

CONSIDÉRANT QU’à la suite des commentaires reçus des municipalités locales chacune d’elles s’engagent à signer une entente d’entraide mutuelle de protection contre les incendies d’ici le 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 12 de l’entente actuelle le conseil municipal pourrait mettre fin en informant chacune des autres municipalités de son intention avec un préavis de 3 mois ainsi que la direction générale de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre est avisé que l’Entente d’entraide de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf remplacera, à sa signature, le protocole d’entente mutuelle encadrant l’entraide en cas d’incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf présentement en vigueur ;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal mandate la direction générale à manifester à la MRC de Portneuf et ses Municipalités son intention de mettre fin à cette entente dans le respect de l’article 12 du protocole en vigueur;

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre autorise le maire à signer ladite nouvelle entente pour et au nom de la municipalité ;

QU’une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf.

Adoptée

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-09-189

**Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
Dossier : VRR22779-34135(3)-20250422-021**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l’année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 99,747.57\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

4. URBANISME

2025-09-190

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 773, chemin du Lac-Castor (lot #5 223 092).

ATTENDU QUE Madame Caroline Fortin, propriétaire du 773, chemin du Lac-Castor, a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du chalet à 0.8 mètre et 2.54 mètres de la ligne latérale contrevenant à la sous-section 6.2.1 du Règlement de zonage # 435-14 qui stipule que tout bâtiment principal doit respecter les marges de recul avant, arrière et latérales déterminées par le présent règlement soit une marge de recul latérale de 6 mètres en zone résidentielle de villégiature Rv-1. ;

ATTENDU QUE la superficie constructible est limitée ;

ATTENDU QUE l'empiètement demandé est important ;

ATTENDU QU'une partie de la propriété est située dans la rive du lac Castor ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les activités en milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) permet l'ajout d'un étage en bande riveraine ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot voisin a donné son accord à un empiètement dans la marge de recul latérale ;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE REFUSER la demande tel que présentée mais **D'ACCEPTER** une nouvelle demande sous condition de diminuer l'empiètement maximal à 1.2 mètre dans la marge latérale soit de conserver une marge latérale de 4.8 mètres minimum et de retirer la porte donnant sur le lac de l'agrandissement (garage prévu) sur les nouveaux plans.

Adoptée

2025-09-191

Demande d'utilisation de la vidéo promotionnelle de la Municipalité afin de promouvoir la vente de terrains

ATTENDU QUE la famille Beaupré veut faire la promotion pour la vente de



plusieurs terrains dans le périmètre urbain;

ATTENDU QU' elle veut utiliser la vidéo promotionnelle de la Municipalité ;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER l'utilisation de la vidéo promotionnelle pour une publicité.
Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2025-09-192

5.1 Approbation du rapport financier 2024 de l'Office municipal d'habitation du Grand-Portneuf (OMHGP) et versement de la contribution financière de la Municipalité

ATTENDU QUE l'OMHGP a déposé ses états financiers pour l'année 2024 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'il est requis que la Municipalité approuve le rapport financier de l'OMHGP ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité, après l'ajustement des vérificateurs comptables, s'élève à 996.10 \$ soit 10% du déficit ;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER les états financiers pour l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation du Grand-Portneuf telles que déposées et de payer le solde de 996.10 \$

Adoptée

2025-09-193

5.2 Approbation des prévisions budgétaire 2025 de l'Office municipal d'habitation du Grand-Portneuf (OMHGP)

ATTENDU QUE l'OMHGP a déposé des prévisions budgétaires pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les prévisions doivent faire l'objet d'une résolution de chaque municipalité ;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER les prévisions budgétaires l'Office municipal d'habitation du Grand-Portneuf telles que déposées

Adoptée

2025-09-194

5.3 Appui à la FQM pour la consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée *Maisons Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme *Maisons Canada* présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de *Maisons Canada* sera de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPUYER les recommandations de la FQM au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE *Maisons Canada* soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE *Maisons Canada* reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

QUE le programme *Maisons Canada* prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- **L'honorable Mark Carney, premier ministre du Canada**
 - mark.carney@parl.gc.ca
- **L'honorable Gregor Robertson, Ministre fédéral du Logement et de l'Infrastructure**

- minister-ministre@infc.gc.ca
- **M. François Legault, premier ministre du Québec**
 - premierministre@quebec.ca
- **Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation**
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- **Monsieur Joël Godin, député fédéral Portneuf-Jacques-Cartier**
 - joel.godin@parl.gc.ca
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
 - info@fqm.ca
- **Fédération canadienne des municipalités (FCM)**
 - info@fcm.ca

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gilbert Dumas, de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19h35 heures

Danielle Ouellet, Mairesse

Geneviève Desrosiers, Directrice générale
greffière-trésorière